

Procès-verbal N° 19 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	08/01/26
À :	10H Dématérialisée
Présidence :	Mr Didier CASANADA
Présents :	Mmes Nadine GRECO. Martine JOLY Mrs Léonard INNIANTONI, Jean-Louis DELFIEU,
Absents excusés :	Michel COLLADO, Sauveur ROMAGNOLE
Assiste à la Réunion :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 18 du 23/12

Rappel

RAPPEL AU CLUBS : concernant les clubs responsables d'équipes pour la FMI

Dans FOOTCLUB : Il faut **absolument qu'un éducateur** soit renseigné pour chaque équipe, sinon les matchs n'apparaissent pas sur la tablette.

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

LES DEFIS QUI NE SERONT PAS NOTES ET TRANSMIS AVEC LA FEUILLE DE MATCH SERONT COMPTABILISES : 0 point aux 2 équipes

En cas de dysfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le tableau « Rapport FMI » dûment remplis, qui vous ont été envoyés par mail, et à télécharger dans Footclubs ainsi que le site du DISTRICT.

RAPPEL

U12/U13 D1 DIPLOME OBLIGATOIRE : Module U13 / CFI U10-U13

U10 -U10/U11 DEVELOPPEMENT : Module U11 / CFI U10-U13

U8 – U8/U9 DEVELOPPEMENT : Module U09 / CFI U6-U9

LORS DES PLATEAUX DE U6 à U10/U11 : LE CONTROLE DES LICENCES EST OBLIGATOIRE AVANT LE DEBUT DES PLATEAUX.

1. Feuilles de présence OBLIGATOIRE
2. Les sanctions seront appliquées à chaque journées
3. SI pas de feuilles de présence de clubs visiteurs, le club ORGANISATEUR devra le NOTIFIER dans COMMENTAIRE dans le FAL : à défaut, c'est le club ORGANISATEUR qui sera AMENDE (25)

Championnat U12/U13

RAPPEL : FINALE PITCH SAMEDI 28 MARS 2026 (lieu à définir)

NOUVELLES DATES

Dates U12/U13 :

ALLER SIMPLE :17-24-31 Janvier / 7-14 Février / 14-21 Mars / 11-18 Avril

Modification poules

- U12U13 D2 C**

ALL FIVE intègre la D3 B

- U12U13 D3 B**

VAUVERT 2 intègre la D2 C

Championnat U13 à 11

A la suite de la validation du projet de championnat U13 foot à 11 par l'Assemblée Générale du 06 /12/2025, la Commission rappelle les conditions d'engagement et de participation définit en son article 4 :

Art. 4 – Engagements et participations.

Les épreuves sont ouvertes à tous les Clubs ayant leur siège social situé sur le Territoire du District.

Les Clubs ne peuvent y engager qu'une seule équipe.

La participation en U13 à 11 est encadrée par des conditions d'accessibilités et d'éligibilités définies à comme suit :

☒ Réservée uniquement aux équipes des clubs qualifiées et engagées en championnat U13 Département 1 phase 1 du District Gard-Lozère lors de cette même saison et dont le nombre maximum d'équipes participantes est acté et validé par la Commission d'Organisation.

Les clubs devront répondre aux obligations suivantes :

- Maintenir l'engagement de la deuxième équipe U13 (si existante) sur la même saison sportive et aller à son terme ;
- Avoir un éducateur possédant le CFI ou module référence au statut des Educateurs et obligation de diplôme District (avec possibilité de dérogation si inscription en formation – article 10 alinéa 3 des règlements généraux du district) ;
- Compléter et valider l'autodiagnostique dans le cadre du Label FFF (Via footclub) avant le début de la phase.

N'engage toutefois pas le club dans l'obligation et l'octroi de la labélisation ; - Posséder suffisamment de licenciés U13 sur la saison sportive en cours (et ce J-7 avant la 1ère journée).

IMPORTANT :

- La participation des U12 y est strictement interdite.

- Exclusion temporaire mise en place par les Arbitres officiels désigné par le district

Le règlement complet du Championnat U13 à 11 se trouve dans les annexes des Règlements Généraux de l'Annuaire du District mis en ligne.

Les Défis devront impérativement être notés sur la FMI, si pas de notation ZERO point aux 2 équipes.

Des référents techniques de la Commission Technique du District seront nommés et présents sur chaque rencontre U13 à 11.

Nouvelles Dates U13 à 11 :

ALLER : 17-24-31 Janvier / 7-14 Février RETOUR : 14-21 Mars / 11 -18 Avril / 9 Mai

Défis Technique

- Défis 2em Trimestre « Conduite de Balle » Dates : 17-24-31- Janvier /7-14 Février
- Défis 3em Trimestre « 1C1 Gardien » 14-21 Mars / 11-18 Avril / **9 Mai (u13 à 11)**

Les feuilles sont à télécharger sur le site du District

Championnat U12

**Suite au mail des club de Vers et St Laurent Modification du classement (Erreur Pts Défis)
le tableau des poules sera modifié (tableau en annexe PV)**

1	BAGNOLS PONT 21	15	3	2	0	8	23	A	4,6	Dépar 1
2	BEAUCAIRE 23	10	5	0	0	10	20		4	Dépar 2
3	VERS 21	8	2	3	0	7	15		2,8	Dépar 2
4	PUJAUT 21	6	0	5	0	5	11		2,2	Dépar 3
5	ST LAURENT 21	3	2	3	0	7	10		2	Dépar 3
6	CAVILLARGUES 21	1	4	1	0	8	9		1,8	Dépar 4

Nouvelles Poules Modifiées

Départementale 3

ST LAURENT 21

PUJAUT 21

CALVISSON 21

VERGEZE 21

PISSEVIN 21

LASALLIEN 22

FC UZES 21

N GAZELEC 21

CASTANET 21

Départementale 4

CAVILLARGUES 21

BAGNOLS PONT 22

ST HILAIRE 21

CAISSARGUES 22

LANGLADE 22

VEZENOBRES 22

QUISSAC 21

LES MAGES 21

TER DE CAM 21

Dates calendrier Championnat U12 Espoir

ALLER : 17-24-31Janvier / 7-14 Février – 21 Février (JP Roux tour 2 ou Rattrapage)

RETOUR : 14-21-28 Mars / 11 Avril / 9 Mai

Défis Technique

- Défis 2em Trimestre « Conduite de Balle » Dates : 17-24-31- Janvier /7-14 Février
- Défis 3em Trimestre « 1C1 Gardien » 14-21 Mars / 11-18 Avril / **9 Mai (U12 Espoir)**

Dates Calendrier Autres (D1 D2 D3 D4) :

ALLER SIMPLE : 17-24-31 Janvier / 7-14 Février /14-21-28 Mars / 11 Avril

Foot Animation - U10 à U10/U11

- Beaucaire : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 9h30**
 - Nîmes OI : Plateaux U10 et U10/U11 : **Début 14h00**
 - Cavillargues : Plateaux U10/U11 : **Début 9h30**
- **Dossier n°2025/2026-CSR-144 Match du 13/12/2025 Saint Martin Valgalgues**
Plateau U10 Intermédiaire N°9 à St Martin

Art. 49 - Non-respect de la catégorie d'âge - Absence de surclassement - Mixité RG District Dans les cas énumérés aux articles 73, 153, 155 et 168 des Règlements Généraux de la FFF, une amende est infligée pour tout joueur en état d'infraction, même si aucune réserve valable ne l'a visé.

Rotation 4 en U10 et U10/U11 PENSEZ A VOS DESIDERATAS

Foot Animation - U6 à U8/U9

Prochaine Rotation U6/U7 à partir du 17 Janvier 2026 : Pensez à vos engagements par le FAL + Desiderata

Beaucaire : Plateaux U6 à U8/U9 : **Début 13h30**

Sommières : Plateaux U6 à U9 : **Début 13h30**

En ACCORD avec la Commission Technique , pour les Rotations 4 et 5 en U8/U9 les plateaux se joueront à 8

- Temps de jeux : 50 minutes (2 x 25 minutes)
- Plateaux de 3 équipes
- **le samedi après-midi à 14h00**
- uniquement les équipes qui évoluaient en **DEVELOPPEMENT** les rotations précédentes
- uniquement des joueurs licenciés U9
- Diplôme de l'éducateur obligatoire : **Module U9/CFI U6-U9**

Foot Animation - FEMININES

Rappel : Pitch Féminin 1er Tour le Samedi 14 Février 2026

Le Championnat Féminin intègre le championnat garçons en D4 Poule E pour la Phase 2, ce qui permettra aux clubs de faire participer des U14 F et des U12/U13 G.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres de la Commission Foot Animation souhaitent une Bonne Année 2026 à tous.

Le Président

Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance

Nadine GRECO